

## COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE  
-----

N° 2025/098

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS  
DE 2<sup>ème</sup> CATEGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2<sup>ème</sup> catégorie présentée par M. Philippe HANON, Président de l'Orchestre d'Harmonie l'Amicale de Watten,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

**ARRÊTE**

**Art. 1** : M. Philippe HANON est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2<sup>ème</sup> catégorie le samedi 17 mai 2025 de 18h00 à MINUIT à l'occasion du Concert de Printemps à la salle Saint-Gilles.

**Art. 2** : Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

**Art. 3** : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 14 avril 2025

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.